

Projet éducatif

École Saint-Laurent



2023-2027

*Adopté par le conseil d'établissement le
5 décembre 2023*

Le projet éducatif

Table des matières

1) But et définition du projet éducatif.....	3
2) Encadrements légaux	3
3) Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif.....	4
4) Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif.....	4
5) Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)	5
6) Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite	6
7) Mission, vision et valeurs de l'école Saint-Laurent	6
Mission de l'école Saint-Laurent	6
Vision de l'école Saint-Laurent.....	6
Valeurs de l'école Saint-Laurent	7
8) Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement.....	8
9) Transmission et diffusion du projet éducatif	9
10) Mise en œuvre et suivi du projet éducatif	9
11) Reddition de compte du projet éducatif.....	9

1) But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'établissement : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'établissement (ex. service de garde, secrétaire, etc.) ainsi que des représentants de la communauté.

2) Encadrements légaux

La LIP précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit tenir compte des obligations suivantes :

- *présenter les éléments suivants (LIP, articles 37 et 97.1) :*
 - *la description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre;*
 - *les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;*
 - *les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif;*
 - *les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;*
 - *la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire;*
- *respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37)3 ;*
- *harmoniser la période couverte par le projet éducatif avec celles du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire et du plan stratégique du ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1) ;*
- *respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, le centre de services scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3);*
- *assurer la cohérence du projet éducatif avec le plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire (LIP, articles 37 et 97.1).*

Dans l'analyse du contexte, dont notamment les résultats obtenus par l'établissement d'enseignement en regard des orientations et des objectifs du plan d'engagement vers la réussite

du centre de services scolaire, l'établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer les orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans le projet éducatif. Dans ce cas, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible qui peut alors être différente de celle établie par le centre de services scolaire. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui sont inscrits dans le plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire.

3) Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

L'élaboration du projet éducatif est un processus qui a été mené principalement par le comité de pilotage composé de Joëlle Bergeron et Maude H Larose, enseignantes ainsi que Benoit Bertholet, direction. Le conseil d'établissement a également contribué, notamment afin de définir la consultation aux parents ainsi qu'aux élèves. La direction a également été conseillée par France Boisjoly, conseillère pédagogique, afin d'élaborer le projet éducatif. (LIP, article 74)

4) Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

Plusieurs consultations par sondage anonyme ont été effectuées pour recueillir les informations relatives à la création du projet éducatif. L'ensemble du personnel de l'école a été invité à répondre à deux reprises, en février et mars 2023. Les parents ont été invités à répondre à cette consultation en mai 2023, de manière virtuelle. Les élèves du primaire ont pour leur part été consultés lors d'une tournée de classe.

De plus, l'équipe enseignante a été interpellée lors des réunions d'équipes afin de discuter de l'avancée des travaux et réfléchir aux orientations du projet éducatif.

De plus, la confection du projet éducatif tient compte également des recommandations effectuées par le comité pour le maintien des services éducatifs de qualité pour l'école Saint-Laurent, qui a émis un premier rapport en mai 2023. Dans le cadre de ces travaux, ce comité a rencontré plusieurs acteurs clés ainsi que les anciens élèves de l'école Saint-Laurent dans le cadre d'une visite à l'école secondaire de l'Odyssée. (LIP, articles 7 et 74)

5) Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)

Dans cette section, l'établissement fait l'analyse de l'environnement externe et interne. Le contexte dans lequel il évolue et les principaux enjeux. (LIP, 97.1)

L'école Saint-Laurent est une école publique du Centre de services scolaire des Sommets qui prend racine au cœur du village de Lawrenceville dans le secteur Val-Saint-François de la région estrienne. Lawrenceville a une population dans la moyenne (selon OEDC¹) des deux villages voisins (Sainte-Anne-de-la-Rochelle et Bonsecours), mais est en légère baisse (2,7%²) contrairement aux autres villages qui ont de légères hausses. Lawrenceville est également voisine d'une municipalité plus grande en population (Valcourt). Chacune de ces municipalités ont leur propre école. L'école Saint-Laurent abrite une cohorte d'une trentaine d'élèves du préscolaire 4 ans à la 6^e année. L'enseignement est organisé en groupe multiniveaux dans lequel l'entraide et la mixité des âges sont fortement valorisées.

Comme dans bien des milieux, le contexte pandémique a nui à certaines couleurs de l'école, tel que l'implication des parents et de la communauté dans l'école, éléments qui sont à rebâtir car ceux-ci sont importants pour la vitalité de notre école. Les nouvelles familles, arrivées dans la pandémie, n'ont pas vécues les traditions de l'école dans lesquelles elles pouvaient s'impliquer.

L'école se démarque particulièrement par ses voyages culturels et son intérêt à aller en nature. Le projet éducatif concorde notamment avec la création d'un nouveau cours Écoplein air, mis sur pied pour la rentrée 2023. Les consultations nous invitent à diversifier les activités de fin d'année afin d'offrir des opportunités variées à nos élèves lors de leur parcours.

Parmi les soucis de l'équipe école se retrouve l'importance d'être vigilant relativement au développement des habiletés sociales étant donné le petit nombre d'élèves qui créent moins d'opportunités naturelles d'amitiés, mais aussi de confrontations d'idées. Il est ainsi souhaité de créer de multiples opportunités de prendre sa place pour l'élève.

L'équipe école est également mobilisée par un projet débuté en 2022, soit la révision des modalités d'évaluation afin que celles-ci soient des outils de rétroaction efficaces, signifiants et utiles pour l'atteinte des résultats de fin de cycle pour chaque élève.

¹ <https://www.santeestrie.qc.ca/medias-publications/sante-publique/portraits-de-la-population#c4338>

² <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=lawrenceville&DGUIDlist=2021A00052442045&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1,4&HEADERlist=0>

Étant donné le nombre d'élèves, l'analyse des résultats scolaires doit se faire sur un plus grand nombre d'années pour obtenir un échantillonnage permettant d'établir des tendances.

Années 2017-2018 à 2021-2022	Lecture	Écriture	Résoudre	Raisonner
Taux de réussite	81,8%	84,4%	94,8%	83%
Taux de maîtrise	65,4%	62%	85,8%	77,4%
Taux de réussite Ministère*	82,6%	74,4%	90%	95,4%
Taux de maîtrise Ministère*	49%	45,5%	100%	53,3%

**À noter qu'aucuns examens n'ont été effectués dans les années 2019-2020 et 2020-2021. L'échantillonnage est donc plus petit.*

Les taux de réussite sont généralement adéquats et on peut constater une certaine constance entre les taux de réussite locaux et aux examens ministériels, contrairement aux taux de maîtrise où un écart plus marqué est observé.

L'analyse de nos résultats permet d'établir que nos chantiers de travail doivent tourner autour de l'enseignement du français afin d'augmenter les taux de maîtrise de ceux-ci.

6) Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite

Afin d'être cohérent avec le plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire des Sommets, le projet éducatif de l'école Saint-Laurent s'est directement inspiré des orientations et objectifs du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du centre de services scolaire des Sommets. L'école Saint-Laurent se fixe ainsi des orientations afin de soutenir le PEVR à la couleur des enjeux locaux. (LIP, articles 37 et 97.1)

7) Mission, vision et valeurs de l'école Saint-Laurent

Mission de l'école Saint-Laurent

Assurer la réussite éducative des élèves afin qu'ils soient autonomes, épanouis et ouverts sur leur communauté et leur environnement

Vision de l'école Saint-Laurent

Dans sa vision, l'école Saint-Laurent souhaite :

- Être une école proactive dans l'éducation à l'écocitoyenneté et à l'environnement.
- Être une école engagée dans le développement global des enfants en ayant le souci de leur faire vivre des expériences variées permettant d'apprendre sur soi et sur les autres
- Être une école ouverte sur sa communauté

Valeurs de l'école Saint-Laurent

Nos valeurs	Notre définition
Bien-être	Prendre soin de soi; Agir avec bienveillance, respect et civilité pour assurer le bien-être et la sécurité de soi et des autres; Réussir à prendre sa place et à s'exprimer.
Collaboration	Prendre sa juste place dans la communauté de l'école en laissant de la place aux autres; Accepter et bénéficier des différences des autres autour de soi; Aider ses pairs dans leurs défis, les encourager dans leurs forces.
Accomplissement	Persévérer dans la tâche; S'engager dans des défis à sa mesure; Accepter ses défis et travailler pour s'améliorer en tant qu'individu; Bâtir sa personnalité sur ses forces et son potentiel.
Dynamisme	Utiliser le plaisir et la créativité comme des moyens d'atteindre l'apprentissage; Avoir des expériences variées et stimulantes pour apprendre; S'adapter aux différentes situations et contraintes pour en faire rejillir les éléments positifs.

8) Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement

ENJEU 1 : Un environnement favorisant l'apprentissage, la motivation et le bien-être

Cohérence avec le PEVR	Orientation	Objectif	Indicateur	Cible	Situation actuelle
<u>1.1.3.</u>	Développer des écocitoyens responsables	Développer un programme d'écocitoyens avec des compétences et des concepts définis	Thèmes par axes de compétences développés	4 d'ici 2027	Idées de thèmes en nombre suffisant, à développer
	Créer des liens avec la communauté	Impliquer les parents dans des comités ou activités à l'école	Pourcentage de familles s'étant impliqué dans un projet pour l'école	80% d'ici 2027	Invitations faites à la demande aux parents
	Soutenir la créativité et la personnalisation	Offrir des possibilités aux élèves de personnaliser leurs approches face à certains apprentissages	Nombre de projets offrant un choix de production par niveau scolaire	3 par année d'ici 2027	De manière occasionnelle
<u>1.1.1.</u>	Initier les élèves à la démocratie scolaire	Établir un processus de consultation récurrent des élèves	Nombre de décisions ayant une portée réelle votées par les élèves	4 par année d'ici 2027	Consultations informelles ou sporadiques

ENJEUX 2 ET 3 : La réussite scolaire de toutes les personnes ET Une organisation apprenante

Cohérence avec le PEVR	Orientation	Objectif	Indicateur	Cible	Situation actuelle
2.2.3.	Utiliser la rétroaction et l'autoévaluation comme des moyens qui permettent à l'élève de se situer dans ses apprentissages	Travailler sur nos modalités d'évaluations afin qu'elle soit au service de l'apprentissage	Nombre de niveaux utilisant l'évaluation rétroactive dans une matière (par exemple les cibles)	4 niveaux d'ici 2027	1 niveau
3.2.2.		Standardiser des attentes d'un niveau à l'autre	Compétences pour lesquelles un curriculum réaliste et harmonisé est établi	1 d'ici 2027	Attentes de fin de cycle en écriture 2 ^e cycle établies par l'équipe.

9) Transmission et diffusion du projet éducatif

Une fois que le projet éducatif sera adopté par le conseil d'établissement de l'école, celui-ci sera diffusé par différents canaux de communications. Une version électronique sera disponible sur le site internet de l'école. Un envoi courriel sera fait à nos principaux partenaires, de même qu'à l'ensemble des membres du personnel et des parents. Le document fera partie des documents remis à tous les nouveaux membres du personnel, ainsi qu'aux nouveaux parents.

10) Mise en œuvre et suivi du projet éducatif

Annuellement, l'équipe-école déterminera en assemblée générale les moyens qui lui permettront d'actualiser et d'atteindre les différents objectifs à la hauteur des cibles identifiées. L'équipe-école fera approuver les moyens retenus par la direction de l'établissement (LIP, article 96.15) qui les adaptera, au besoin, en fonction des ressources financières, des ressources humaines et de l'évolution des résultats. La direction élaborera un outil de suivi de gestion lui permettant de faire une évaluation périodique de la progression des résultats au cours des 4 prochaines années.

11) Reddition de compte du projet éducatif

Annuellement, le projet éducatif fera l'objet d'une analyse. Les résultats obtenus seront transmis à l'équipe-école et au conseil d'établissement. À la suite de cette analyse, les moyens choisis pour l'atteinte des objectifs seront révisés quant à leur efficacité et modifiés au besoin.